

RCS : ANTIBES  
Code greffe : 0601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANTIBES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00388  
Numéro SIREN : 340 632 140  
Nom ou dénomination : BOTANICA JARDINS SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 30/04/2024 sous le numéro de dépôt 2556

## **BOTANICA JARDINS SERVICES**

Société par actions simplifiée au capital de 150 000 euros  
Siège social : Les Twins II - 885 Avenue du Dr Lefebvre LES TWINS II 06270 Villeneuve-Loubet  
340 632 140 R.C.S. Antibes  
(la « **Société** »)

---

### **DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 8 MARS 2024**

---

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE,  
LE 8 MARS,

La société **FLORE PARTICIPATIONS**, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 182, rue Georges Brassens – 59273 Fretin, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 853 870 129, elle-même représentée par Monsieur Eric Bouichet, en sa qualité de Président,

agissant en sa qualité d'associée unique de la Société (l'« **Associée Unique** »),

**a pris les décisions suivantes par acte sous seing privé, conformément à l'article 17-4 des statuts de la Société, portant sur l'ordre du jour suivant :**

- Nomination d'un Directeur Général ;
- Pouvoirs pour formalités à accomplir.

#### **PREMIERE DECISION**

##### *Nomination d'un Directeur Général*

L'Associée Unique,

**décide** de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, avec effet à compter de ce jour et pour une durée non limitée :

- **Monsieur Christophe Paris**, né le 16 décembre 1965 à la Charité-sur-Loire (58), de nationalité française, et domicilié 1 bis, chemin du Belvédère – 13100 Aix-en-Provence

Monsieur Christophe Paris exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Christophe Paris déclare qu'il accepte les fonctions de Directeur Général et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Monsieur Christophe Paris pourra prétendre, sur justificatifs, au remboursement de ses frais de représentation et de déplacement.

